

LE PETIT-DUC

LE JOURNAL MENSUEL DES PARENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ORÉE-DU-PARC

Offre minimale de service en enseignement à distance lors d'une absence liée à la Covid-19

Grâce aux efforts de tout le personnel, à la collaboration exemplaire de nos familles et certainement avec un peu de chance, depuis le retour du congé des fêtes, l'école primaire de l'Orée-du Parc a été épargnée de toutes nouvelles éclosions nécessitant une fermeture de classe.

Toutefois, plusieurs élèves ont dû, suite aux recommandations de la santé publique, respecter une quarantaine de 14 jours à cause d'un diagnostic positif pour un membre de leur famille. Quels services scolaires sont offerts par l'école dans ces situations particulières ?

Le ministre de l'Éducation demande à ce qu'un seuil minimal de service pédagogique soit offert si le groupe fréquenté par l'élève poursuit ses apprentissages en classe.

Cette prestation minimale de service comporte deux obligations. D'une part, celle d'établir un contact direct et quotidien avec l'élève afin d'assurer un suivi pédagogique. D'autre part, l'école doit s'assurer que l'élève a accès à du matériel pédagogique et didactique à la maison ainsi qu'à des outils technologiques leur permettant de réaliser des activités d'apprentissage.

À l'école, les enseignants s'acquittent de cette obligation à travers les travaux déposés hebdomadairement sur le Classroom de la classe. Il est donc essentiel, si votre enfant se retrouve dans cette situation, d'y planifier des visites régulières. C'est aussi à travers cette plateforme que nous vous recommandons de communiquer avec l'enseignant au besoin.

En tout temps, si vous avez besoin de matériel informatique pour permettre à votre enfant d'accéder régulièrement aux travaux de son groupe pendant sa quarantaine, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat.

Finalement, il est important de comprendre que ce seuil minimal de service s'applique uniquement lorsque l'enfant est retiré du milieu scolaire sous recommandation de la direction de la santé publique (voir texte suivant).

Nouvelles modalités de gestion des cas de Covid dans les écoles

La situation des dernières semaines, en lien avec la transmission communautaire à même les écoles, a amené la direction de la santé publique de Montréal à revoir ses recommandations pour la gestion des élèves touchés par la Covid.

Ainsi, désormais, lorsqu'un membre de votre bulle familiale est en attente d'un résultat suite à un test de dépistage, il est demandé que toute la famille reste isolée jusqu'à la réception du résultat. Si le test s'avère négatif, tous peuvent reprendre leurs activités, par contre, si le test est positif, l'ensemble de la bulle familiale devra poursuivre son isolement, qu'il y ait présence de symptômes ou non.

De plus, si un enfant présente des symptômes, il est maintenant demandé qu'il se soumette à un test de dépistage dans les plus brefs délais. Dans l'éventualité où vous ne souhaiteriez pas faire dépister votre enfant, nous vous demanderons de respecter un isolement de 10 jours depuis l'apparition des symptômes ET jusqu'à leur disparition complète.

Si votre enfant est identifié comme ayant été en contact modéré avec un cas confirmé de Covid, un test de dépistage est fortement recommandé. De plus, il doit respecter une quarantaine de 14 jours qu'il présente ou non des symptômes. La direction de la santé publique définit un contact modéré par un contact à moins de 2m pendant plus de 15 minutes sans porter le masque.

Le respect et l'application scrupuleuse de ces recommandations par chacune de nos familles nous aideront à limiter la propagation du virus dans notre milieu et surtout permettront à vos enfants de bénéficier des services scolaires auxquels ils ont droit jusqu'en juin prochain. Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

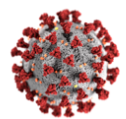
DÉPISTAGE SANS ATTENDRE 24 heures :

S'il présente **un symptôme suivant** :

- Fièvre $\geq 38,1$ °C chez l'enfant (T° buccale)
- Anosmie soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans agueusie : perte de l'odorat ou perte de goût
- Toux (nouvelle ou aggravée),
- Essoufflement,
- Difficulté à respirer
- **Mal de gorge**
- **Rhinorrhée ou congestion nasale**

Ou **deux des symptômes suivants** :

- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Douleur abdominale
- Diarrhée



Ce qui n'a pas été mis à jour sur l'outil d'auto-évaluation ; c'est ce qui concerne l'**isolement de tous les membres de la bulle familiale si un membre est symptomatique et est en attente d'un résultat**. Cela n'a pas été ajouté sur l'outil en ligne, car il s'agit pour le moment d'une recommandation régionale et non provinciale. Cette recommandation est soutenue par la santé publique régionale de Montréal et de la Montérégie. Le niveau de transmission communautaire étant plus soutenu à Montréal et dans les environs.

Observation de 24 heures si un seul des symptômes suivants :

- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Douleur abdominale
- Diarrhée

En tout temps, un parent peut appeler la ligne COVID s'il a des questions par rapport à la conduite à tenir au 514-644-4545 ou remplir l'autoévaluation en ligne : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>

Semaine des enseignantes et des enseignants

Du 1 au 5 février 2021 se tient la 29e édition de la semaine des enseignantes et des enseignants.

À l'École primaire de l'Orée-du-Parc, nous avons le privilège de pouvoir compter sur un corps professoral engagé et dévoué. En tout temps et en toutes circonstances, ils posent un regard professionnel et des actions bienveillantes pour le bien-être et le développement de vos enfants. À l'occasion de cette semaine de reconnaissance tout autant qu'à tous les autres jours nous tenons à souligner leur travail acharné et à les remercier pour la rigueur avec laquelle ils l'accomplissent. Nous invitons nos familles à faire de même cette semaine.

Bonne semaine des enseignants!

**INSCRIPTIONS 21-22****Il est maintenant temps de s'inscrire à l'école**

Février marque chaque année le début de la période d'inscription et de réinscription pour tous les élèves du CSSSMB.

Cette année, cette opération se fera entièrement en ligne.

Pour les parents des enfants qui entreront au préscolaire en août 21-22, la période d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire débute le **1er février 2021**.

Pour un traitement prioritaire de votre demande, le dossier de votre enfant doit avoir été complété au plus tard le **31 mars 2021**. Vous pouvez accéder au formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://comm.ecolecssmb.com/>

Pour les élèves qui fréquentent déjà notre école, la réinscription se fera à travers le portail Mozaïk parents entre le 15 et le 28 février. Un courriel vous sera dès lors envoyé afin de vous informer de la procédure à suivre.

**Code vie**

En février, on apprend comment se comporter dans les corridors et dans les locaux du service de garde !

Tel qu'annoncé dans notre dernière édition, le déploiement de notre code de vie s'amorce avec le début de 2021. D'ici juin, chaque mois sera consacré à l'enseignement des comportements attendus dans les différents lieux de vie de l'école.

Pour février, nos efforts se concentreront sur les corridors de l'école lors des déplacements et sur les locaux du service de garde. Les affiches suivantes seront disposées dans des endroits stratégiques de l'école et tous les intervenants de l'école s'appliqueront à faire respecter ces règles de fonctionnement. Nous vous invitons à en discuter avec vos enfants !

Tutorat

Le ministère de l'Éducation a annoncé, il y a quelques semaines, que de l'aide sous forme de tutorat serait offerte aux élèves des écoles à travers le Québec. Le ministère de l'Éducation a décentralisé un budget supplémentaire à chaque centre de services scolaire. Au final, pour l'école de l'Orée-du-Parc c'est une modique somme de 4161\$ qui est attribuée pour soutenir une démarche de tutorat auprès des élèves.

Le défi reste le recrutement des tuteurs et les démarches administratives, comme que la vérification des compétences et la vérification des antécédents judiciaires, qui s'associent à l'entrée en poste de nouveaux personnels dans les écoles. De plus, pour le moment, les modalités de rémunération de ces tuteurs restent encore à déterminer. En attendant plus de précisions du CSSSMB et du ministère de l'Éducation, l'équipe de direction est à étudier différents scénarios concernant le soutien aux élèves en difficultés. Nous souhaitons travailler avec notre équipe-école afin de proposer un modèle qui respectera le cadre budgétaire et qui profitera réellement à nos élèves. Tout un casse-tête!

Bref, nous travaillons actuellement à recruter des partenaires et à structurer un service et communiquerons dès que possible avec les familles qui seront ciblées pour ce service.

RAPPELS**Rappel : vêtements d'hiver**

Tel que mentionné dans la dernière édition du Petit-Duc, les enfants prendront leurs récréations à l'extérieur en tout temps, sauf lors de conditions météo extrêmes.

Préscolaire, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e année :

Tuque, mitaines ou gants, foulard, manteau, bottes et pantalons de neige obligatoires.

5^e et 6^e année : Tuque, mitaines ou gants, foulard, bottes et manteau obligatoires.

Les 5^e et 6^e année sont priés d'apporter leurs pantalons de neige lors des périodes d'éducation physique puisque plusieurs de ces cours se dérouleront entièrement à l'extérieur.

Conseil d'établissement

Il y aura une séance ordinaire du conseil d'établissement le jeudi 25 février à 19h. Si vous souhaitez communiquer avec la présidente du conseil d'établissement, vous pouvez le faire en complétant le formulaire ci-dessous.

<https://forms.gle/fiDVGtJgTpTU2Vsj7>

Interruption de service en orthophonie

En raison de l'absence temporaire prolongée de notre orthophoniste depuis décembre dernier, nous devons vous informer de l'interruption des services directs et indirects offerts jusqu'à maintenant en orthophonie à notre école. Certaines demandes d'évaluation jugées prioritaires par notre équipe de professionnels seront dirigées vers le Centre d'Expertise Professionnel (CEP) du CSSSMB. Vous serez contacté par la direction si votre enfant est concerné par cette situation. Nous vous remercions de votre compréhension.

Dates importantes

- **4 février** : Soirée de parents
- **5 février** : Journée pédagogique
- **15 février** : Journée pédagogique
- **26 février** : Journée pédagogique

Soirée de parents du 4 février

Tel que mentionné dans notre calendrier scolaire le 4 février prochain aura lieu la seconde rencontre de parents. Comme à l'habitude, seuls les parents convoqués par les enseignants seront rencontrés cette fois-ci. Si vous n'avez pas été convoqué, mais que vous avez des questions sur les résultats inscrits au bulletin, nous vous invitons à communiquer directement avec l'enseignant par courriel.